

QUATRE-VINGT-QUATRIEME SESSION DU CONSEIL

PROCES-VERBAL DE LA QUATRE CENT QUARANTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations à Genève,
le jeudi 3 décembre 2002 à 15h25.

Présidente: S.E. Mme. A. MOHAMED (Kenya)

ensuite: S.E. M. J. KARLINS (Lettonie)

S.E. M. G. ALBIN (Mexique)

<u>Sommaire:</u>	<u>Page</u>
Dialogue sur la politique migratoire internationale (suite)	1
Rapports sur les ateliers pour décideurs consacrés aux composantes spécifiques de la gestion des migrations:	1
i) intégration;	1
ii) problématique de la migration irrégulière: appréhension globale et quête de solutions;	2
iii) soutien des diasporas à l'interaction migration/développement.	3
Débat général, notamment sur les relations entre l'OIM et l'ONU	6

Il est possible d'apporter des corrections aux procès-verbaux de séance des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les procès-verbaux dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique à paraître dès que possible après les sessions.

Point 6 de l'ordre du jour (suite)

DIALOGUE SUR LA POLITIQUE MIGRATOIRE INTERNATIONALE (suite)
(MC/INF/253, MC/INF/255, MC/INF/256, MC/INF/257)

1. La PRESIDENTE invite les rapporteurs des trois ateliers consacrés aux composantes spécifiques de la gestion des migrations à faire part au Conseil de leurs résultats respectifs.*

i) Atelier sur l'intégration

2. M. LUGRIS (Uruguay), rapporteur de l'atelier sur l'intégration, déclare que la fréquentation de la réunion par les délégués des pays d'origine, de transit et de destination ainsi que par les représentants des diverses organisations a été très satisfaisante. Lors des débats, on s'est dans un premier temps demandé si les pays disposent de politiques d'intégration des migrants et quelle est la définition de l'intégration sociale des migrants. Ce qui s'est dégagé des nombreux points de vue exprimés à ce sujet, c'est que la participation des migrants dans la société d'accueil est très importante, et diverses notions ont été évoquées à ce propos: le modèle d'assimilation dans la culture nouvelle; le modèle de société multiculturelle; le "creuset" et les modèles de séparation aux termes desquels les migrants, bien que vivant dans le pays, sont dans une certaine mesure exclus de la société parce qu'ils ne sont pas certains qu'à l'avenir leur situation soit durable. La différence entre l'assimilation et l'intégration a fait l'objet d'un débat intéressant, tandis qu'on a insisté sur l'importance d'une intégration préservant la diversité.

3. On est convenu que l'intégration représente un processus continu requérant des efforts tant de la part du migrant que de celle de la société qui l'accueille. On a fait remarquer la différence qui existe entre l'intégration des migrants et celle des réfugiés, de même que la nécessité d'établir avec certitude la cause des migrations dans le dessein de fournir une assistance adéquate. Des échanges d'idées intéressants ont eu lieu sur la question des flux migratoires et de la dynamique des migrations: actuellement, ces flux semblent se diriger principalement du Sud en direction du Nord, encore qu'on ait observé naguère un mouvement marqué dans le sens inverse, notamment à destination de l'Amérique latine, où de très intéressantes expériences d'intégration qui pourraient servir de modèle ont eu lieu.

4. On a également accordé de l'attention aux acteurs les plus importants du processus d'intégration ainsi qu'aux responsabilités des États d'accueil, des pays d'origine, de la société civile, des associations de migrants, des syndicats, etc. Le besoin de coopération entre pays d'origine et pays de destination a été l'un des grands sujets de débat: on a cité ainsi l'exemple de bonnes pratiques adoptées dans divers pays, telles la création par le Gouvernement marocain d'un observatoire chargé d'étudier la situation des Marocains à l'étranger, ou encore le Ministère haïtien chargé des expatriés. Il a été fait mention des très importantes études du Conseil de l'Europe sur l'intégration. On s'est également penché sur le défi que représente l'intégration non seulement chez les migrants de première génération, mais aussi chez leurs enfants et petits-enfants.

* Il n'existe pas de procès-verbal de la 443ème réunion, qui s'est tenue dans la matinée du mardi 3 décembre.

5. Les participants à l'atelier ont par ailleurs étudié les divers moyens dont les États disposent pour évaluer l'efficacité de l'intégration: critères objectifs en rapport avec des données telles que les salaires ou le niveau d'instruction et participation à la société d'accueil; critères subjectifs incluant, entre autres, l'appréciation que portent eux-mêmes les migrants sur leur intégration. Il a été souligné que le point de départ du processus est l'intégration économique, à l'égard de laquelle le travail a une fonction primordiale. Lors des débats portant sur l'accession à la citoyenneté, à la naturalisation et aux droits politiques, on a relevé un point intéressant: la nationalité ou la citoyenneté doit être considérée comme partie intégrante de l'intégration, et non comme son aboutissement. S'agissant de savoir s'il y a lieu de considérer que des migrants sont pleinement intégrés dès lors qu'ils ont acquis une nouvelle nationalité, ou si la naturalisation n'est qu'un facteur parmi d'autres de ce processus complexe qu'est l'intégration, différents points de vue ont été échangés.

6. Un des autres très importants points abordés a été la promotion des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, notamment dans ses rapports avec la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, avec les activités correspondantes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et avec la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, 2001). Les experts et les participants ont vigoureusement souligné que les pays d'immigration et les pays d'émigration doivent combattre toutes ces attitudes négatives et que, toujours dans la même optique, il importe de permettre aux migrants de conserver leur identité culturelle et leur religion, compte tenu également de la sexospécificité, cependant que s'impose une étude poussée de l'intégration des femmes migrantes.

ii) Atelier sur la problématique de la migration irrégulière:
appréhension globale et quête de solutions

7. M. ALEXANDRU (Roumanie), rapporteur de l'atelier sur la problématique de la migration irrégulière: appréhension globale et quête de solutions, déclare que l'atelier a commencé par une discussion politique et idéologique concernant les possibilités de solidarité d'un État-providence miné par l'immigration et par les problèmes qui en découlent. En matière de protection de la population, l'assimilation faite par le grand public entre migration irrégulière et délinquance risque de compromettre gravement le soutien de la population qui doit s'exprimer en faveur des migrants et des programmes de migration régulière. Parallèlement, le respect des droits de l'homme et de la dignité doit être réaffirmé. On a mentionné la question des visas de durée limitée délivrés aux migrants temporaires, et aussi l'importance de la tolérance de la population en tant qu'indicateur de capacité d'absorption des migrants.

8. Au cours du débat, il a été suggéré que le dialogue entre les gouvernements et le secteur privé pourrait mener à une amélioration des politiques migratoires dans leur ensemble. On a souligné qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes des migrations, et l'on a mis l'accent sur le rôle de l'information pour ce qui est de susciter des attentes plus réalistes des migrants par rapport aux pays de destination. On a fait valoir que si les pays de destination se doivent d'accueillir les migrants en leur garantissant le respect total de leurs droits, il incombe aux migrants de respecter les lois et usages des pays hôtes. Bien que la régularisation par le biais d'une amnistie ne constitue pas une solution, elle pourrait faciliter l'identification et,

indirectement, la protection des migrants en situation irrégulière. Il a été fait mention du couplage asile-migration lorsqu'il faut assurer la protection de réfugiés authentiques, spécialement quand les catégories de migrants se trouvent mélangées; on s'est à ce propos référé aux Consultations mondiales sur la protection internationale, à l'Agenda pour la protection et au document correspondant élaboré conjointement par l'OIM et le HCR.

9. Une des délégations a proposé une description en neuf points d'un système migratoire bien géré, à savoir: migrations régulières conformes aux législations nationales; possibilités raisonnables d'immigrer à titre permanent ou temporaire en toute légalité; aide aux programmes de migrations dans les États d'accueil; protection des personnes dans le besoin, réinstallation comprise si nécessaire; retour rapide vers leur pays d'origine des personnes non autorisées à rester dans d'autres États; respect des droits de l'homme et de la dignité des migrants; possibilités d'aide et de développement comme solution de remplacement aux migrations irrégulières; systèmes institutionnels forts en termes de personnel et de technologie; coopération bilatérale et multilatérale efficace en matière de gestion de flux spécifiques.

10. Il a aussi été suggéré que non seulement les États, mais encore des organisations non gouvernementales et des institutions internationales, participent au dialogue en vue d'instaurer un système migratoire. Les solutions doivent être complètes et faire la part de tous les facteurs et variables de l'équation migratoire — possibilités de migrations régulières s'ajoutant aux mesures à prendre contre les migrations irrégulières, protection, application. Les problèmes urgents et importants à ce sujet sont: primo, renforcer les capacités ou aider les États à mettre en place des systèmes de gestion pour régulariser les situations, en tenant compte du risque de corruption; secundo, promouvoir la coopération aux niveaux national, régional et international en vue de créer de nouveaux partenariats grâce auxquels les migrations pourront profiter à tous les intéressés.

iii) Atelier sur le soutien des diasporas à l'interaction migration/développement

11. M. LONGO (Italie), rapporteur de l'atelier sur le soutien des diasporas à l'interaction migration/développement, déclare qu'une diaspora peut être définie comme un déplacement de personnes d'un pays d'origine vers un pays d'accueil découlant de facteurs économiques, sociaux et politiques ayant prise sur toutes les couches de la société et dans tous les pays. Ce processus a été exacerbé par la mondialisation et, pour ce qui concerne l'exode des cerveaux, par l'avancement de la science.

12. On s'accorde à penser que les diasporas sont un facteur de développement pour les pays d'origine. De l'avis général, les diasporas ont amené les pays d'origine et les pays d'accueil à un partenariat liant trois acteurs — pays d'origine, pays d'accueil et société civile (soit les diasporas). La discussion s'est axée sur la façon d'utiliser la diaspora, du double point de vue des envois d'argent et du transfert de connaissances en tant que moyens entrant dans le développement des pays d'origine. À cette fin, les diasporas doivent être aidées par les organismes publics et par les États.

13. Quant aux envois d'argent, le rôle de l'État est important s'agissant de canaliser les investissements des diasporas qui autrement resteraient dispersés. À titre préliminaire, il faut institutionnaliser et rationaliser les méthodes de virement; diriger les virements vers des projets de développement local; prendre des dispositions analogues au programme mexicain "3 pour 1"

qui impliquent l'État, les communautés locales et les associations de migrants; suivre l'exemple du système tunisien de prêts et de dons par ligne de crédit; s'entendre avec les institutions bancaires pour réduire les commissions sur tous les transferts de revenus à destination des pays d'origine.

14. D'autre part, on a envisagé plusieurs solutions pour tirer parti des transferts de compétences: primo, le programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA); secundo, la tenue, dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil, de conférences et réunions destinées aux expatriés afin de garder le contact avec eux; tertio, l'organisation de visites de courte durée pour des membres expatriés du corps enseignant universitaire intermédiaire leur permettant de superviser des travaux de diplôme ou d'assurer des cours spécifiques dans leur pays d'origine comme cela se fait au Bénin ou en Tunisie.

15. Les discussions ont également porté sur l'intensification de l'aide et des contributions financières ainsi que sur les méthodes d'amélioration du couplage migration-développement dans les pays d'origine. On est convenu que le MIDA et d'autres programmes similaires doivent être étendus par le biais de leur application infrarégionale. Pour sa part, la Commission européenne a récemment publié un communiqué au sujet des relations entre les migrations et le développement, son idée étant d'encourager un dialogue soutenu avec les pays en développement dans un esprit de partenariat. Un processus consultatif régional pourra servir de cadre opérationnel pour mettre en pratique simultanément les initiatives portant sur les migrations et sur le développement. Enfin, pour les ressortissants expatriés de pays en développement, les possibilités de formation doivent être plus nombreuses.

16. La PRESIDENTE remercie les trois rapporteurs de leurs intéressants rapports et les facilitateurs de leur précieux travail; elle invite ces derniers à faire des observations complémentaires.

17. M. ALCÁINE (République d'El Salvador), facilitateur de l'atelier sur les approches globales et pragmatiques en matière de migrations irrégulières, souligne l'utilité des débats ayant eu lieu lors des trois ateliers et attire l'attention sur le fait que tout le monde est convenu tacitement que les pratiques et programmes ont tendance à mieux fonctionner aux niveaux bilatéral et régional. Il insiste sur l'importance du rôle de l'OIM en matière de renforcement des capacités de gestion des migrations dans tous les pays, y compris, sur le plan de la politique migratoire, pour ce qui touche aux aspects juridiques ou administratifs ou à la protection. Il est évident que les programmes de gestion des migrations doivent être complets afin de traiter tous ces aspects.

18. Mme PARKER (Australie) déclare que l'OIM peut être félicitée d'avoir organisé des ateliers à l'occasion de la session du Conseil, ce qui a permis aux participants d'examiner maints points importants plus en détail qu'ils n'auraient pu le faire pendant une session plénière.

19. M. GHONEIM (Égypte), notant que les délégués considèrent les diasporas comme une source de revenus pour les pays d'origine, déclare que son pays y voit plutôt un élément précieux à préserver et développer. Comme la plupart des Égyptiens qui migrent le font à titre temporaire, l'Égypte étudie actuellement à leur intention une formule d'assurance prévoyant des prestations substantielles: la famille du migrant serait dédommée dans le cas où ce dernier mourrait ou

serait invalide, le migrant aurait droit à des soins médicaux et il lui serait fourni une assistance juridique — par les consulats égyptiens ou par les missions de représentation des travailleurs — dans les pays où un différend l'opposerait à son employeur. Le but de cette assurance est d'amener les migrants à se sentir en sécurité et de les encourager à émigrer, temporairement ou définitivement, sachant que, quel que soit l'endroit où ils se trouvent en difficulté, ils pourront compter sur une aide immédiate, financière, juridique ou autre, de leur pays d'origine.

20. Mme STOIOS-BRAKEN (Pays-Bas), faisant référence à l'exposé du rapporteur de l'atelier sur l'intégration, déclare que le rapport semble avoir essentiellement porté sur les droits des migrants, un thème qui, bien qu'important, va de pair avec les responsabilités des migrants. Elle demande dans quelle mesure l'atelier s'est intéressé à cet aspect de l'intégration.

21. Mme PORTOCARRERO (Venezuela) fait savoir que son pays apprécie la formule des ateliers en tant que moyen de se renseigner sur la réorientation des politiques et pratiques migratoires au niveau international.

22. Répondant au délégué des Pays-Bas, M. LUGRIS (Uruguay), rapporteur de l'atelier sur l'intégration, déclare que le fait qu'il ait mis en relief la nature bidirectionnelle de l'intégration dans son rapport à la réunion plénière reflète la longueur des débats correspondants pendant l'atelier. Les migrants, comme les pays d'accueil, ont des responsabilités par rapport à l'intégration. Quant à savoir si l'on doit contraindre les migrants à apprendre la langue du pays d'accueil ou non, les avis divergent. La responsabilité des migrants est un facteur très important.

23. M. Lugris souligne que bien que le thème de l'intégration ne soit en aucun cas nouveau, on n'a encore trouvé aucun forum pour en débattre. Son pays a été par exemple peuplé quasi entièrement par des migrants venus de différentes parties du monde et l'intégration n'a pas résulté d'un processus formel mais d'années de vie commune — une expérience parfois positive et parfois non. Il félicite donc l'OIM d'offrir la possibilité d'échanger des points de vue dans le cadre de la toute première tentative de s'en remettre à une gouvernance internationale s'agissant de se doter de véritables politique migratoires.

24. Récapitulant les débats sur le point 6 de l'ordre du jour, le DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie tous ceux qui, en participant à la réunion plénière du jour précédent, aux trois ateliers et aux deux déjeuners-colloques sur les droits des migrants et sur l'Initiative de Berne, ont contribué à leur réussite. En particulier, il remercie M. Appave, qui a travaillé à la conception du dialogue sur les politiques ainsi que les facilitateurs, les rapporteurs et les auteurs de communications, lesquels ont tous travaillé d'arrache-pied pour faire du dialogue un succès. Il rappelle au Conseil la décision que ce dernier a prise lors de sa 82ème session de considérer s'il pourrait jouer un rôle important dans l'obtention d'un consensus sur une politique migratoire. Cette décision a été immédiatement suivie d'une réponse affirmative, quoiqu'il faille garder à l'esprit que le processus est à peine entamé et que l'obtention d'un consensus sur une politique migratoire internationale demandera du temps et des efforts; peut-être aussi requerra-t-elle la mise en place d'une sorte de mécanisme informel permettant de poursuivre le débat plus régulièrement. Il espère vivement poursuivre cette intéressante tentative.

Point 7 de l'ordre du jour

DEBAT GENERAL, NOTAMMENT SUR LES RELATIONS ENTRE L'OIM ET L'ONU
(MC/INF/252, MC/INF/254, MC/INF/258, MC/INF/259, MICEM/9/2002,
Documents de séance 2 et 3)

M. Karklins prend la présidence

25. Le PRESIDENT invite les représentants des Membres et observateurs à prendre la parole.
26. M. RADOVANOVIC (République fédérale de Yougoslavie) attire l'attention sur le fait que les paragraphes 79 et 80 du document MC/INF/258 intitulé "Déplacés internes" contiennent des données imprécises sur le nombre de ces personnes, ce qui pourrait induire en erreur sur la complexité du problème auquel est confrontée la République fédérale de Yougoslavie. Selon les données officielles des Nations Unies, les déplacés internes du Kosovo-Metohija qui se trouvent actuellement en divers endroits de la République fédérale de Yougoslavie sont près de 250 000. De plus, le nombre de déplacés internes serbes rentrés au Kosmet depuis l'envoi en juillet 1999 de la force de maintien de la paix des Nations Unies a été évalué à environ 200, soit à moins d'un pour cent. L'orateur demande qu'il soit procédé aux corrections voulues.
27. On trouve une autre inexactitude dans le document "Initiatives migratoires 2003" à propos du nombre de réfugiés auxquels la République fédérale de Yougoslavie offre une protection. Les "44 000" réfugiés de Bosnie-Herzégovine et de Croatie sont en fait plus de 440 000. Sa délégation estime important de le faire remarquer parce que la République fédérale de Yougoslavie est le pays d'Europe qui abrite le plus grand nombre de réfugiés, et aussi parce que cette erreur figure dans un document qui concerne le financement du programme 2003.
28. Pour conclure, M. Radovanovic fait remarquer que l'utilisation du vocable "Kosovars" pour se référer aux habitants du Kosovo-Metohija ne convient pas, les dénominations officielles étant "Albanais du Kosovo", "Serbes du Kosovo", etc., selon l'origine nationale de ceux dont on parle.
29. Le DIRECTEUR GENERAL remercie l'orateur d'avoir attiré l'attention sur ce qui précède et déclare que le Secrétariat prendra les mesures nécessaires.
30. Mme GABR (Egypte) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, et en particulier aux pays africains. Les exposés du Directeur général et du Directeur général adjoint méritent la plus grande attention vu les considérations stratégiques qu'ils contiennent relativement à l'avenir de l'OIM et à l'activité internationale dans le domaine des migrations considérées globalement. Tandis que croît sans cesse l'impact des migrations sur toutes les nations et sur des êtres humains partout dans le monde, il faut trouver des moyens plus efficaces pour gérer les migrations internationales dans tous leurs aspects par le biais de modalités de coopération internationale nouvelles et créatives. Sa délégation est persuadée qu'une approche globale et collective de la gestion des migrations peut avoir des retombées significatives durables pour les pays d'origine et de destination ainsi que pour les migrants eux-mêmes, qu'elle pourrait stimuler le développement économique et démographique. En outre, étant donné que les migrations reflètent également le besoin de maintes personnes d'améliorer leurs conditions de

vie, la gestion des migrations comporte aussi des aspects juridiques, économiques, sociaux et humanitaires. Les franches discussions ayant suivi les exposés des deux experts invités ou ayant eu lieu pendant les ateliers serviront de précieux repères pour concevoir des approches équilibrées en matière de gestion des migrations dans les pays d'origine, de transit et de destination, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement. La délégation égyptienne est favorable à l'instauration d'un mécanisme permettant de poursuivre plus régulièrement, entre les sessions du Conseil, la discussion des politiques.

31. Concernant les liens entre l'OIM et le système des Nations Unies, Mme Gabr estime que la situation actuelle de l'Organisation est à la fois fonctionnelle et durable. Néanmoins, les conséquences bénéfiques d'un rattachement au système des Nations Unies devraient être soigneusement examinées par les États Membres, et leur impact l'être de manière plus approfondie par les États Membres et par l'OIM. Sa délégation propose d'établir à Genève un groupe directeur chargé de poursuivre de telles discussions, de formuler des idées, d'évaluer les retombées et d'en faire part aux organes directeur de l'OIM. Elle souhaite échanger des idées avec tous les autres États Membres et voir se dégager un accord général sur cette question capitale. Mme GABR réaffirme la volonté de son pays de coopérer davantage avec l'OIM et son soutien à la Mission de l'OIM au Caire, laquelle assure des fonctions régionales.

32. M. KOUDELNY (République tchèque) déclare que les migrations, en tant que phénomène mondial et supranational, pèsent lourdement sur maints aspects de la vie sociale, économique et politique de chaque État. Aucun n'a toutefois de capacité suffisante pour résoudre seul les problèmes migratoires, ce qui fait qu'une coopération internationale s'impose. L'orateur rend hommage au travail de l'OIM, qui a joué un rôle indispensable à cet égard. Parmi les projets mis en œuvre avec succès par l'Organisation, il cite les évacuations humanitaires et les rapatriements d'Albanais du Kosovo; les programmes d'évacuation médicale au départ de la République fédérale de Yougoslavie (MedEvac); la coopération à la prévention des migrations irrégulières et au soutien de la structure d'asile dans des pays réservoirs tels que l'Ukraine, la Moldavie et la Roumanie; les projet de longue durée de retour volontaire des demandeurs d'asile déboutés et des étrangers résidant illégalement en République tchèque désireux de rentrer chez eux; la délivrance de documents de voyage valables et de visas permettant aux demandeurs d'asile déboutés de rentrer dans leur pays d'origine; les campagnes d'information pour prévenir la traite des femmes; la coopération au projet des Nations Unies de prévention, d'élimination et de répression de la traite des êtres humains, spécialement des femmes et des enfants, dans le cadre duquel l'OIM s'apprête à organiser le retour volontaire de victimes vers leur pays d'origine (délivrance de documents de voyage et de billets d'avion, aide au départ et à l'arrivée, réintégration sociale des victimes, etc.). La République tchèque souhaite poursuivre et élargir sa coopération avec l'OIM dans ces domaines et dans d'autres.

33. Mr. Koudelny se félicite de ce que l'OIM soit un forum pour le dialogue politique international sur les migrations. On a de plus en plus besoin de mesures coordonnées et conjointes pour traiter les énormes flux migratoires, et il faut notamment utiliser efficacement les ressources financières et bien délimiter les responsabilités. On doit encore étendre la portée et la qualité des services de l'OIM, et passer en revue l'avenir de ses statut et structure institutionnels. Au sujet des relations de l'OIM et des Nations Unies, la délégation tchèque estime que l'irremplaçabilité, l'indépendance et la flexibilité de l'Organisation doivent être prises en compte. Un éventuel resserrement des liens institutionnels entre l'OIM et les Nations Unies l'OIM devrait également permettre de surmonter les obstacles que celle-ci rencontre actuellement

de manière qu'elle fonctionne parfaitement; ce sont les conclusions de l'analyse coût-efficacité (menée si possible en coopération avec le Conseil économique et social des Nations Unies) de l'intégration des fonctions de l'OIM dans le système des Nations Unies qui devra en décider.

34. M. McKINLEY (États-Unis d'Amérique), souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, réaffirme la volonté de son pays de soutenir fermement l'OIM en tant que première institution d'appui opérationnel aux mouvements de personnes nécessitant une aide en fait de migrations. Tandis que l'OIM se développe, les Membres se doivent de rester attentifs et de garantir que la gestion centralisée de l'Organisation et son système de contrôle administratif sont en juste proportion de ses activités. Il se félicite de la proposition d'examen de la structure organisationnelle et gestionnaire interne de l'OIM, proposition qui pourrait aboutir à recommander la création d'un poste de cadre supérieur de gestion et de mécanismes appropriés afin de soulager l'administration et la direction. Il faut doter l'OIM du personnel, des outils et des rouages lui permettant de relever ces défis. Comme bien d'autres, les États-Unis ressentent le besoin de définir le mandat, les priorités et le futur statut de l'Organisation, car la gestion des migrations, toujours plus complexe, touche à maints domaines de la vie moderne et des politiques publiques. L'Organisation ne devrait toutefois pas chercher à devenir le dépositaire de la doctrine migratoire. Elle a pour priorité d'assurer des prestations de qualité dans le cadre de ses activités centrales, conformément à son mandat. Pour éviter leur dispersion, on doit donc veiller à ne pas trop étendre le domaines des activités humanitaires de l'OIM.

35. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a toujours prôné des politiques migratoires généreuses, ordonnées et licites. Envisagées de cette manière, les migrations sont bénéfiques pour les pays d'émission, pour les pays de transit, pour les pays d'accueil et pour les migrants eux-mêmes. Un des problèmes capitaux que rencontrent tous les gouvernements est l'afflux croissant de migrants irréguliers, qui sape le soutien public en faveur de l'admission et de l'intégration des immigrants légaux et aboutit souvent à l'exploitation, à des mauvais traitement et à des souffrances humaines ainsi qu'à l'apparition de tensions politiques entre pays voisins. Afin de combattre les migrations irrégulières, les États-Unis ont largement appuyé le dialogue sur les migrations régionales, dans lequel il voient le moyen le plus prometteur pour mettre au point des réponses politiques coordonnées sur une base régionale. Les États-Unis sont sceptiques quant au développement de nouveaux canevas normatifs pour gérer les migrations au niveau mondial; ils sont davantage favorables à une approche basée sur la coopération pratique entre les États. M. McKinley rend hommage au soutien de l'OIM à la Conférence régionale sur les migrations, à ses projets de lutte contre la traite et à ses programmes d'assistance technique axés sur le renforcement des capacités nationales en gestion des migrations.

36. M. McKinley se félicite du rôle du Conseil en tant que forum de discussion sur les politiques, il exprime son soutien au Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), ainsi qu'au partenariat de celui-ci avec des organisations non gouvernementales, et il attend avec impatience, à la fin 2003, les résultats de l'évaluation de ce programme. L'orateur se félicite de même du projet de production d'un manuel OIM sur les retours volontaires assistés.

37. Le Gouvernement des États-Unis estime que la question des relations entre l'OIM et les Nations Unies nécessite des discussions approfondies prenant en compte les tendances migratoires et d'éventuelles déficiences du système international. Il considère donc que le statut

actuel doit être conservé en attendant la mise en place d'un processus permettant d'examiner les questions en rapport avec les tendances migratoires et le besoin d'amélioration des formules institutionnelles mondiales pour faire pièce à ces tendances.

38. Félicitant le Directeur général de son dynamique leadership, M. McKinley déclare que son gouvernement espère vivement se joindre à d'autres États Membres pour soutenir la réélection du Directeur général, M. Brunson McKinley, lors de la session spéciale du Conseil, à la fin du premier semestre 2003.

39. M. AKINDES (Bénin) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Le dialogue sur la politique migratoire internationale revêt une importance croissante dans un monde où conflits, catastrophes naturelles et crises économiques contraignent des milliers de personnes à émigrer. L'OIM a œuvré des années à l'atténuation des effets de ces mouvements de populations et à l'amélioration de la gestion des migrations. Les discussions sur les thèmes abordés pendant les ateliers sont une bonne base pour mener une réflexion indépendante sur la gestion durable des migrations. Les migrations internationales, qu'elles soient prolongées, temporaires ou définitives, occasionnent des problèmes immédiats qu'il faut résoudre en s'efforçant de mettre en place un système dirigé de gestion des migrations et de tisser des partenariats.

40. La mondialisation, la libéralisation du commerce et l'intégration économique mondiale ont pour effet d'accroître la migration de main-d'œuvre, ce qui requiert également des structures équilibrées de gestion des migrations. Les gouvernements, la société civile et les organisations internationales doivent unir leurs forces pour lutter contre l'exploitation et la traite des êtres humains, contre l'insécurité, contre le crime organisé, contre la violence, contre la corruption. Il faut insister sur les approches régionales et infrarégionales afin d'être certain que les migrations contribuent au développement des pays d'origine et de destination, et d'assurer la protection des migrants. Il y a quelques mois, le Gouvernement béninois s'est très sérieusement penché sur les aspects juridiques des migrations. Actuellement, il y a des milliers de personnes déplacées au Bénin qui, pour la plupart, ne savent pas combien de temps va durer leur séjour. On pourrait également mieux gérer les migrations des jeunes ruraux du Bénin en direction d'autres pays de la sous-région — un phénomène caractéristique de la vie moderne. Plusieurs ministères béninois ont uni leurs forces pour essayer d'en finir avec la traite des enfants et les déplacements de personnes irréguliers. Dans le dessein de résoudre les problèmes de gestion des migrations massives, des réunions sous-régionales se sont tenues autour du thème de la coopération internationale. La mise en œuvre souple et durable du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) va permettre une plus grande cohérence entre les structures existantes en rapport avec la migration et la réintégration progressive des personnes déplacées.

41. M. AKINDES remercie l'OIM de la part du Gouvernement et du peuple du Bénin — et il la remercie aussi à titre personnel — de la précieuse aide qu'elle a fournie dans le cadre du retour des ressortissants béninois contraints de quitter précipitamment le Gabon et la Côte d'Ivoire et de rentrer dans leur pays d'origine.

42. Les migrations comportent trop de ramifications pour être traitées séparément. Il faut absolument répertorier les composantes de la politique migratoire nationale pour élaborer une stratégie de gestion des flux migratoires aux niveaux national et international et pour mesurer

leur impact sur les économies nationales. M. Akindes réitère sa précédente demande: il souhaite disposer de données statistiques fiables pour analyser les variations des flux migratoires dans son pays; il exprime en outre l'espoir que s'accélère la mise en œuvre et le financement des projets du MIDA au Bénin. Le retour au pays d'un grand nombre de Béninois va certainement stimuler le développement économique national. L'OIM devrait renforcer les liens existants et les partenariats avec les Nations Unies et avec les organisations non gouvernementales concernées, ce afin de mettre en commun les ressources matérielles et humaines, surtout lors de situations d'urgence ou consécutivement à des situations d'urgence.

43. M. NGARE (Kenya) remercie le Secrétariat de l'OIM d'avoir présenté en temps opportun des documents très pertinents et il note avec satisfaction que l'Organisation s'est gagnée une réputation bien méritée par la façon dont elle s'acquitte de son mandat. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs et se déclare satisfait de l'augmentation constante du nombre de membres de l'OIM, ce qui lui confère un caractère mondial et universel. L'orateur est en outre satisfait de constater que les programmes et projets de l'Organisation ont progressivement gagné en importance pour répondre aux nouveaux défis que représentent les 175 millions de migrants; il se déclare persuadé de ce que la gestion des migrations est bénéfique tant pour les migrants que pour la société, qu'elle contribue notablement au développement économique. Pour le Kenya, la clé de cette gestion réside dans la coopération entre pays d'origine et pays d'accueil, et il prie donc instamment l'OIM de faire en sorte que ses programmes continuent de répondre à un besoin réel. À ce propos, le Kenya réaffirme son appui soutenu au Fonds 1035, qui est destiné à des projets ciblés intéressant en dernière instance les migrations irrégulières dans les pays en développement ou en transition. L'orateur se déclare satisfait du travail assidu de l'Organisation dans le cadre de ses missions de terrain, ainsi que de celui qui a été accompli avec les États Membres par le biais de leurs autorités nationales et de leurs Missions permanentes à Genève en vue de mettre ce programme en œuvre équitablement et rapidement. Notant que le Fonds 1035 a permis à l'OIM de diriger ses ressources, qui sont comptées, de manière stratégique vers certains États Membres par le truchement d'initiatives régionales et nationales, il prie instamment l'Organisation de poursuivre à ce propos le dialogue avec les États membres.

44. Quant au programme MIDA de l'OIM, M. Ngare se déclare satisfait de la proposition visant à consacrer des ateliers à différentes questions en rapport avec les migrations afin d'encourager le dialogue sur la politique interrégionale et intrarégionale: l'orateur se dit intimement persuadé que la réussite du projet du MIDA dépend de l'établissement de partenariats judicieux et de l'instauration d'un dialogue entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et le public des pays d'origine et de destination. Il faut dans ce contexte considérer certains défis, dont la constitution d'une large base financière fiable permettant la participation de pays africains à la conception et au développement des programmes ainsi que la promotion efficace du MIDA auprès des recrues pressenties et des bénéficiaires du secteur privé.

45. Pour ce qui est du projet proposé au sujet de la migration de main-d'œuvre au Kenya, l'orateur fait remarquer que l'idée est de développer une base de données intégrée et actualisée faisant office de système d'information exhaustif sur le marché de l'emploi pour toute la région. Le Kenya estime que ce projet devrait également inclure le renforcement des capacités et la formation et être mené en collaboration avec les services et organismes gouvernementaux compétents. À ce propos, l'orateur partage le point de vue exprimé par le Directeur général,

selon lequel tous les États Membres ont besoin de mettre en place des politiques migratoires répondant aux besoins de l'économie et du développement, de s'adapter à l'inévitable diversification sociale, de faire mieux respecter les migrants et de leur assurer des emplois réguliers et des conditions de travail décentes. Le Kenya est convaincu que, pour traiter les problèmes migratoires liés au développement, il est également nécessaire de tenir compte des conditions qui contraignent les personnes à migrer vers d'autres pays.

46. M. JAKUBOWSKI (Pologne), après avoir félicité l'OIM de ses réalisations et le Directeur général et le Directeur général adjoint de leur leadership inspiré, puis souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, se dit satisfait de ce que l'OIM a ces dernières années connu une expansion dans beaucoup de domaines — nombre d'États Membres, financement opérationnel, nombre de bureaux et de projets, types de services offerts. Il se félicite en outre de ce que les programmes, on le voit de mieux en mieux, insistent sur la dimension régionale, tout comme la création ou le regroupement de forums régionaux pour les migrations et les mécanismes de coopération, ce dont témoignent aussi les partenariats de l'OIM avec des organismes régionaux. En sus de ses activités statutaires, l'Organisation mène actuellement des programmes d'identification et de dédommagement des personnes ayant été autrefois des travailleurs forcés ou ayant été spoliées de biens en Allemagne par le régime Nazi; ces deux programmes sont vitaux pour des milliers de Polonais et pour les peuples d'Europe centrale.

47. L'OIM est face à une décision stratégique très importante s'agissant de savoir s'il faut continuer à renforcer la coopération avec le système des Nations Unies en général et avec le HCR en particulier. La Pologne est prête à participer activement aux discussions correspondantes. L'orateur juge très intéressant le dialogue sur la politique migratoire internationale et il partage les vues du Directeur général sur les conclusions des trois ateliers. La session du Conseil reflète la volonté des États Membres de chercher des solutions collectives à la gestion des migrations. Il se déclare également satisfait du compromis auquel on est parvenu dans la recherche d'une solution systématique concernant l'utilisation des excédents de la partie administrative du budget. Il informe le Conseil que le Gouvernement de la République de Pologne a décidé de faire un don de 20 000 dollars au programme OIM d'aide provisoire aux ex-soldats de Bosnie-Herzégovine.

48. La Pologne porte un intérêt tout particulier à l'intensification des activités de l'OIM en Europe centrale et orientale, car elle estime que la coopération régionale sur les questions migratoires a un grand potentiel et qu'elle permettra de résoudre maints problèmes migratoires de la région, à la satisfaction des États et au bénéfice des migrants. La participation active de la Pologne aux activités de l'OIM est l'une des priorités de la politique étrangère polonaise dans les domaines de l'aide humanitaire et des migrations. Pour faire face à ses engagements toujours plus nombreux, l'OIM doit encore améliorer ses propres capacités et son efficacité. La venue de nouveaux Membres élargira sans aucun doute son domaine d'action et l'éventail de ses activités.

49. Mme PORTOCARRERO (Venezuela), souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, déclare que son pays examine avec soin les propositions de l'Administration relatives à l'avenir de l'Organisation. Considérer les migrations comme un facteur positif du développement économique, social et humain plutôt que comme un problème exige une nouvelle mise en perspective faisant des flux migratoires un processus humain très enrichissant, indispensable à la cohabitation pacifique de tous les pays. Quand on a renoncé à l'idée que les migrants irréguliers sont une menace pour la stabilité des pays d'accueil et considéré plutôt les

migrations comme un nouveau type de relations entre les pays les plus avancés et ceux qui le sont moins, il s'est agi pour l'OIM de lancer le débat sur les politiques migratoires régionales et nationales à la lumière du développement. La coopération internationale est nécessaire pour être certain que les migrants utilisent au mieux leurs compétences, soient assurés de l'égalité devant la loi et soient rétribués correctement. En profiteront à l'évidence non seulement les migrants mais aussi les pays d'accueil et, indirectement, les pays d'origine.

50. Il faut rappeler que derrière la statistique migratoire mondiale se trouvent des êtres humains qui laissent derrière eux leurs coutumes et leur traditions pour une vie qu'ils espèrent meilleure. La coopération internationale étant plus indispensable que jamais pour garantir la coexistence pacifique dans un contexte de mondialisation croissante, l'oratrice estime donc qu'il faut à l'évidence rapprocher l'OIM des Nations Unies. Néanmoins, l'Organisation doit conserver la souplesse, l'indépendance et la capacité de réaction rapide qui lui ont valu la confiance des États Membres pour ce qui est du délicat processus de la migration au service du développement. De ce point de vue, la coopération internationale en tant que stratégie systémique et multilatérale axée sur un développement progressif permettra de gérer plus efficacement la pression migratoire sur la scène internationale. L'oratrice appuie donc la proposition du Directeur général visant à conclure des alliances stratégiques avec d'autres organisations des Nations Unies, notamment avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et avec l'Organisation internationale du travail (OIT), qui représentent un bon moyen d'instaurer des mécanismes novateurs dans l'intérêt de tous.

51. L'oratrice se félicite de la poursuite du dialogue sur la politique migratoire qui, entamé au Conseil en 2001, a permis aux États Membres d'énoncer les grands problèmes dans ce domaine. Les trois ateliers ont donné de précieux résultats relativement à l'intégration des migrants, aux moyens de résoudre le problème des migrations irrégulières et au soutien des diasporas. En ce qui concerne le Programme et Budget pour 2003, le Venezuela soutient la déclaration du Guatemala faite au nom du GRULAC à propos du récent accord auquel est parvenu le Sous-Comité du budget et des finances: vu les réels besoins de l'Organisation, une augmentation de 2,54 % est envisageable à condition que ce soit à titre exceptionnel. L'oratrice espère également que l'Organisation allouera un budget équitable à l'Amérique latine et à ses bureaux et les dotera d'effectifs suffisants. Elle salue en outre la décision du Sous-Comité du budget et des finances de faire du Fonds 1035 un poste distinct, compte tenu de son importance pour les États Membres en développement et en transition.

52. Sur le plan des droits de l'homme des migrants, l'engagement du Directeur général envers la région laisse espérer une meilleure gestion du problème migratoire en Amérique latine, et en particulier une protection renforcée des droits fondamentaux des migrants. En outre, l'oratrice rend hommage à l'OIM pour son action, décrite dans le document MC/INF/252, relative au VIH/SIDA et à ses effets sur les migrants. Enfin, au nom de la délégation et des migrants vénézuéliens, l'oratrice forme le vœu que la présente session parvienne à encourager la mise en place de nouvelles politiques et pratiques migratoires débouchant dans le monde entier sur une situation juste et harmonieuse dont personne ne sera écarté.

53. M. KULLAVANIJAYA (Thaïlande), souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation, déclare que le nombre croissant de Membres témoigne d'un hommage grandissant au professionnalisme de l'OIM s'agissant de traiter les questions migratoires. Il salue

tout particulièrement le Royaume du Cambodge, dont la participation en tant que Membre va renforcer tant le rôle de soutien de l'Organisation aux initiatives régionales que la fructueuse coopération bilatérale avec la Thaïlande dans le domaine des migrations. Les migrations du XXI^e siècle concernent toutes les régions et ont un impact sur maints aspects de la vie quotidienne. La Thaïlande, pleinement consciente de l'important rôle des migrants, a opté pour une approche globale de la gestion migratoire qui rapprochera tous les acteurs intéressés à résoudre les problèmes migratoires internationaux. Les priorités nationales thaïlandaises vont à une meilleure gestion des migrations, tandis que les préoccupations actuelles ont trait aux migrations irrégulières. Il faut absolument s'attaquer au problème à sa base, l'OIM ayant pour cela été encouragée à intervenir plus activement dans les pays d'émission. L'Organisation pourrait également jouer un rôle très important envers les retours assistés des migrants en situation irrégulière et envers leur réintégration, en veillant à ce qu'ils possèdent des qualifications élémentaires — une démarche qui facilitera les retours volontaires. Elle pourrait aussi aider à combattre le trafic illicite et la traite des êtres humains en limitant le besoin de recourir aux services des filières illégales. L'orateur souligne que la Thaïlande considère ceux qui sont la proie des trafiquants non comme des délinquants, mais comme des victimes.

54. L'orateur apprécie la vision du Directeur général concernant la manière dont l'OIM pourrait mieux exploiter ses qualités au service des États Membres. Le statut indépendant de l'Organisation a conféré à cette dernière la souplesse nécessaire et la liberté d'action voulue pour répondre aux situations migratoires et, partant, aux besoins de ses Membres. L'OIM peut être fière de ses caractéristiques, évocatrices d'une entreprise commerciale (discretion de la bureaucratie comprise), ainsi que de sa capacité à innover et lancer des initiatives audacieuses. Une de ces initiatives est la discussion sur la politique migratoire qui, entamée lors de la présente session du Conseil, va permettre de distinguer des possibilités d'amélioration de la gestion internationale des migrations et sera étayée par l'Initiative de Berne. La Thaïlande estimerait judicieux de reporter la formulation de toute décision pratique concernant le statut de l'OIM au sein du système des Nations Unies tant que des données plus substantielles n'auront pas été recueillies. Entretemps, l'Organisation pourrait utilement se consacrer à une analyse approfondie de ses qualités et de ses défauts, en même temps qu'au renforcement de ses alliances stratégiques avec les organisations internationales concernées.

55. La Thaïlande remercie l'Organisation de sa coopération et de sa volonté de pourvoir aux besoins des pays Membres. Il est réconfortant d'entendre que l'aide généreuse des donateurs permettra d'aller de l'avant aux activités concernant l'accès aux soins de santé primaires, la lutte contre les maladies transmissibles et la santé génésique pour les migrants irréguliers birmans qui se trouvent en Thaïlande.

56. M. VEGAS TORRES (Pérou), après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, rend hommage aux magnifiques efforts déployés par l'OIM et par la communauté internationale pour relever les défis des migrations ainsi que pour encourager la coopération et le dialogue en vue d'élaborer des politiques et pratiques de gestion des migrations fructueuses pour tous. Comme l'a observé récemment le Secrétaire général des Nations Unies, les migrations revêtent une grande importance économique, politique et morale, et il convient de ne pas oublier que les 175 millions de migrants de la planète forment un groupe particulièrement vulnérable qui ne peut affirmer pleinement ses droits et libertés. Cette situation résulte de l'inadéquation de la réponse internationale aux migrations, laquelle est responsable de graves violations des droits de l'homme, du trafic illicite et de la traite des êtres humains, de la

discrimination et de la xénophobie. La réponse internationale à ces problèmes se doit d'exprimer l'accord général sur la nécessité de respecter sans réserve les droits de l'homme des migrants. Comme il revient à l'OIM, en raison de sa précieuse expérience, un rôle majeur dans la recherche de solutions aux problèmes migratoires, le Pérou suit attentivement le débat relatif au futur statut de l'Organisation, dans l'espoir que puissent être renforcés les liens qui l'unissent au système des Nations Unies, tout en lui conservant ses particularités, et surtout sa liberté, sa souplesse et sa capacité d'action. L'orateur exprime également l'espoir qu'on parviendra à s'entendre sur la nécessité d'améliorer les politiques de gestion des migrations en insistant sur l'effet globalement bénéfique de celles-ci.

57. Concernant l'intégration, l'orateur voit des signes encourageants dans le souci et les efforts des pays d'accueil; il est persuadé que le dialogue et la coopération, au plan tant bilatéral que multilatéral, sont indispensables pour que soient respectés sans réserve les droits de l'homme et qu'il soit mis définitivement fin à toutes les formes de discrimination. Il adhère par ailleurs aux points de vue du Secrétaire général des Nations Unies, selon qui il faut informer les sociétés des avantages des migrations et les débarrasser de leurs préjugés. En collaboration avec l'OIM, le Pérou a lancé une campagne de publicité visant à informer ses ressortissants des conditions légales à remplir pour se rendre à l'étranger, et aussi du danger qu'implique le manquement à y souscrire. Toutes les activités nationales dans ce domaine doivent à l'évidence se doubler d'initiatives conjointes régionales et internationales. L'orateur relève que les migrations enregistrent actuellement une progression imputable pour beaucoup aux disparités économiques entre les pays, et que, pour faire face aux flux correspondants en soutenant partout le développement de l'humanité, il convient d'agir, notamment dans le cadre de l'OIM.

58. M. VEGA (Chili), après avoir exprimé sa satisfaction concernant l'admission de nouveaux Membres et observateurs à l'OIM — admission reflétant bien l'importance mondiale croissante des migrations et l'engagement correspondant de la communauté internationale — déclare que son pays est concerné tant par l'immigration que par l'émigration. De longue date, les migrants, surtout en provenance d'Europe, ont aidé à développer le Chili pour en faire un pays; ces dix dernières années, un grand nombre de migrants sont venus de pays voisins, et le Chili reconnaît qu'il en a tiré des avantages culturels et sociaux. D'autre part, des Chiliens ont émigré, soit dans l'espoir d'une vie meilleure soit à la recherche d'un asile à laquelle les avait poussés la situation politique intérieure défavorable. Le Chili n'oubliera jamais l'appui qu'il a reçu de l'OIM au cours d'une des périodes les plus difficiles de son histoire.

59. Des changements sont intervenus lors de la dernière décennie et ont eu des répercussions sur tous les aspects de la vie publique et de la vie privée dans le monde entier. La mondialisation, notamment, exerce une profonde influence sur les migrations en ce qu'elle a donné lieu à de profondes inégalités économiques entre les régions, ce qui a inévitablement provoqué des mouvements de populations en direction des contrées les plus nanties. C'est pourquoi les migrations tendent à occuper une large place dans l'ordre du jour international, leur importance ayant été soulignée par le Secrétaire général des Nations Unies. La délégation chilienne estime que l'OIM doit continuer à être un forum de discussion des politiques migratoires, de manière à promouvoir la compréhension des migrations et à encourager la coopération entre les États pour ce qui a trait à leur gestion. Dans cette optique il importe que les États Membres participent activement au débat sur l'avenir des relations entre l'Organisation et les Nations Unies. À ce propos, on devra clairement distinguer les migrants, les réfugiés, les migrations irrégulières et la

traite d'êtres humains dans laquelle la criminalité transnationale est impliquée. Ces différentes questions exigent des approches différentes.

60. M. Vega souligne qu'il est important de se doter de politiques migratoires fondées sur le respect des droits de l'homme des migrants et conformes aux conclusions de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est tenue à Durban en 2001. La bonne façon de s'acheminer vers un monde plus paisible consiste à développer une culture des droits de l'homme, de la solidarité et de la coopération, essentielle pour ce qui touche aux migrations.

61. M. SIMONETTI (Italie) se félicite des exposés sur la gestion des migrations, lesquelles, bien que relevant de la compétence des États, ne peuvent réussir que par le renforcement de la coopération internationale. Les approches régionales de la gestion des migrations revêtent une importance capitale, encore qu'on observe souvent le besoin de disposer d'un cadre élargi pour débattre et prendre des décisions. C'est pourquoi l'Italie est satisfaite que la question du statut d'institution internationale soit soulevée en temps opportun, de sorte qu'on puisse traiter convenablement le problème des mouvements migratoires et cela de manière globale, en examinant comme il se doit l'avenir des relations entre l'OIM et les Nations Unies. Une telle approche devrait également associer plus étroitement les institutions œuvrant dans des domaines tels que le développement, le commerce, le travail et la santé. L'Italie estime en outre qu'une coordination plus étroite entre l'OIM et les institutions du système des Nations Unies s'impose, vu que les migrations dues à des motifs économiques et celles qui résultent de situations d'instabilité politique ou de crise économique sont de plus en plus dépendantes. Il convient donc de renforcer la coopération entre les organismes internationaux concernés par les mouvements de populations, en gardant présent à l'esprit l'effet bénéfique qu'une action parfaitement coordonnée peut avoir, par exemple sur l'asile ou sur la protection des réfugiés.

62. M. Simonetti prône une démarche progressive permettant d'analyser en profondeur toutes les implications, financières ou autres, d'une modification des rapports entre l'OIM et les Nations Unies. Un examen plus approfondi de cette question permettra aux États Membres d'apprécier les avantages et inconvénients des diverses options. L'Italie ne manquera pas de contribuer à ce débat, forte à la fois de ses capacités nationales et de sa qualité de membre de l'Union européenne — dont elle assurera la présidence au second semestre 2003.

63. M. ALI (Bangladesh) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Il remercie le Directeur général de son importante déclaration de principe et rend hommage au Secrétariat pour la préparation de la documentation servant de base de discussion. Compte tenu de la nécessité généralement admise de coopérer internationalement à la gestion des migrations, il faut que l'OIM explore systématiquement toutes les possibilités de partenariat avec des organisations intergouvernementales et internationales, ainsi qu'avec les autres intervenants. Peut-être le temps est-il venu de réfléchir sérieusement à l'avenir des relations de l'Organisation avec les Nations Unies. L'orateur est donc favorable à la proposition visant à charger un comité directeur d'examiner la question.

64. Comme les migrations sont un phénomène mondial dynamique comportant de multiples aspects, il est essentiel de se mettre d'accord sur un canevas complet relativement au régime international des migrations, ledit canevas reflétant les réalités économiques et démographiques planétaires actuelles. Les politiques migratoires restrictives ont à l'évidence découragé les

mouvements de populations bénéfiques et, du fait de l'intensification des migrations irrégulières, encouragé les activités délictueuses. Les migrants, qui restent exposés aux mauvais traitements et à l'exploitation, souffrent également d'attitudes racistes, xénophobes et discriminatoires et ils subissent des traitements inhumains, les conditions de sécurité se dégradant de manière préoccupante.

65. En tant que grand pays exportateur de main-d'œuvre, le Bangladesh a parfaitement conscience de ce que représente pour l'économie nationale l'apport de ses travailleurs migrants expatriés — un apport venant en deuxième place des sources de rentrées de devises étrangères et équivalant à près d'un tiers des exportations totales du pays. Le Gouvernement du Bangladesh s'est efforcé d'élaborer une approche ordonnée et cohérente des migrations; il a en 2001 créé un ministère distinct pour veiller au bien-être des travailleurs expatriés et faciliter l'emploi à l'étranger. M. Ali fait savoir que son gouvernement est reconnaissant à l'OIM d'avoir fourni un appui à ce nouvel organisme et à la mise en place au Bangladesh d'un régime migratoire dirigé. Il exprime sa reconnaissance au Directeur général, dont la récente visite a renforcé les liens de son pays avec l'Organisation.

66. Pour ce qui est de questions en rapport avec la main-d'œuvre, plusieurs études indiquent que les possibilités d'avantages maximaux pour les pays tant d'émigration que d'immigration dépendent de l'assouplissement des restrictions apportées aux mouvements internationaux de travailleurs, assouplissement que visaient les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (GATS). Alors que biens et capital circulent désormais plus librement, on n'a observé quasiment aucune libéralisation des marchés des services de main-d'œuvre transfrontaliers. Il en résulte que parfois, des travailleurs nantis des mêmes qualifications gagnent dix fois plus dans les pays avancés que dans les pays à faible revenu. Selon les estimations, la libéralisation des mouvements transfrontières de main-d'œuvre pourrait donner lieu à des bénéfices vingt-cinq fois supérieurs à ceux que permet le système classique axé sur les mouvements de capitaux et de biens. Toujours selon les estimations, un système de visas accordés à des travailleurs temporaires qui ne représenteraient pas plus de trois pour cent de la main-d'œuvre totale des pays de l'OCDE ferait gagner de 150 à 200 milliards de dollars des États-Unis à tous les pays, développés ou en développement pareillement.

67. Des retombées bénéfiques peuvent en outre découler du retour chez eux de travailleurs temporaires qui ramènent des capitaux, des qualifications gestionnaires, une éthique et des compétences professionnelles permettant à leur pays de notablement diminuer leur dépendance envers l'aide. De récentes études ont aussi démontré que dans maints pays les envois d'argent de travailleurs sont désormais bien plus importants que l'aide. Des mouvements de main-d'œuvre orchestrés priveraient par ailleurs les migrations irrégulières d'une partie de leur raison d'être. L'OIM tient une occasion exceptionnelle d'aider à réaliser un consensus relativement aux mouvements de main-d'œuvre temporaire dans le monde entier.

68. M SMITH (Canada), souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, relève qu'on assiste à un accroissement impressionnant de la fréquence et de l'intensité des réunions et discussions sur la gestion des migrations entre les gouvernements, les organisations internationales, et les organisations intergouvernementales et régionales. Le moment est venu de dresser le bilan des apports des diverses organisations et de leurs compétences respectives.

L'Assemblée générale des Nations Unies, la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Mouvement international de la Croix-rouge et du Croissant-rouge et l'Organisation internationale du travail, par exemple, traitent tous d'aspects différents des migrations, tandis que d'autres encore se consacrent à la traite et au trafic illicite des êtres humains. Les domaines de compétences exacts de tous les organes des Nations Unies concernés devraient être délimités clairement, cependant que la coopération entre eux devrait être plus efficace. De longue date, le Canada se soucie de clarté pour ce qui est des mandats des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations internationales, et aussi de l'efficacité de la coordination entre elles. L'éventualité d'une alliance de l'OIM avec d'autres institutions des Nations Unies, ou bien l'obtention par l'Organisation du statut d'institution spécialisée, méritent un examen attentif. Pendant le long processus correspondant, les États Membres ne devront ménager aucun effort pour soutenir l'OIM et ses efforts pour favoriser l'avènement de migrations à la fois humaines et ordonnées. La vaste expérience de l'OIM dans ce domaine, couvrant un large spectre d'activités en rapport avec les migrations, est un précieux atout pour ses nombreux partenaires dans la gestion des migrations. L'orateur fait savoir combien sont appréciées tant cette expérience que l'aide utile fournie par l'Organisation au programme canadien de réinstallation de réfugiés.

69. Il vaut également la peine de se demander si l'OIM conservera la même souplesse et la même efficacité si elle devient une institution spécialisée des Nations Unies. Si l'alliance stratégique envisagée entre elle et le HCR se confirmait, il faudrait décider si les deux organisations doivent conserver leur forme actuelle ou non, et si la gestion des migrations et des demandes d'asile serait assurée plus efficacement par une seule organisation ou par deux dont les mandats seraient complémentaires. Quelle que soit la forme de cette alliance, les mandats respectifs des deux organisations devraient continuer à inclure l'appui mutuel et la coopération, tout en évitant au maximum le chevauchement. Il devrait en outre n'en découler aucune conséquence négative pour les activités principales de l'une et de l'autre, telles que la protection des réfugiés. Toute décision devra prendre en compte les avantages comparés de chaque organisation, de même que la viabilité; en d'autres termes, une analyse coûts-avantages devra être effectuée pour établir quelle organisation est la mieux à même d'apporter des solutions dans la limite des ressources disponibles.

70. Pour ce qui est de l'avenir, il faut s'intéresser aux activités les plus réussies de l'OIM, de même qu'à d'autres, nouvelles, dont certaines ne ressortissent au mandat d'aucune organisation internationale existante. Le moment est peut-être venu d'inviter l'administration à revoir le mandat de l'OIM et à présenter un projet de proposition en conséquence auquel, en cas d'approbation, on octroiera les moyens financiers voulus. Pour veiller à ce que les États participent à ces décisions, il faut mettre en place un processus ouvert ménageant la place à une large base participative. Échanger des idées une fois par an ne suffit pas, il y a lieu d'instaurer un mécanisme permanent pour discuter des questions stratégiques qui concernent l'OIM. Le Canada compte bien collaborer avec l'Administration et avec d'autres Membres pour étudier quelles en seraient la forme et la structure idéales. Le Canada est fier de son engagement international actif dans la problématique migratoire, il bénéficie d'une longue histoire de la gestion de programmes migratoires étendus et il a hâte d'œuvrer avec des partenaires dans le sens d'une coopération accrue à la gestion des migrations.

71. M. Smith a pris note avec satisfaction des commentaires du Directeur général, dont le Canada sera heureux d'appuyer la candidature à un second mandat.

72. M. SCIARONE (Pays-Bas), se félicitant de ce que la présente session du Conseil fasse une large place au dialogue de haut niveau entre les pays d'origine, de transit et de destination, déclare combien il apprécie la préparation et la distribution en temps opportun de la documentation correspondante. Les Pays-Bas ont avalisé le Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire (PPRM), lequel aide les Membres à extrapoler des solutions pratiques des meilleures pratiques, telles que dégagées du dialogue sur la migration. Le Gouvernement des Pays-Bas a par le passé contribué financièrement au PPRM, et il arrêtera sa position s'agissant de décider s'il y a lieu de faire de ce programme un poste du budget de l'Administration lorsque les résultats de son évaluation seront disponibles, soit à la fin du premier semestre 2003.

73. Bien que l'augmentation du nombre de Membres de l'Organisation permette d'élargir la base d'appui aux activités de celle-ci, la qualité de membre s'accompagne de diverses obligations. La délégation néerlandaise, s'inquiétant des retards de paiement des contributions, demande instamment aux Membres en défaut de se conformer aux recommandations exprimées à ce sujet lors de la dernière session du Sous-Comité du budget et des finances.

74. Les Pays-Bas accordent une grande importance au dialogue et au partenariat, dont le plus grand défi consiste à trouver comment mettre ces principes en pratique. Leur gouvernement est reconnaissant à l'OIM de lui donner l'occasion de proposer des éléments d'un système migratoire dirigé, du point de vue d'un pays dont le solde migratoire est positif. Les Pays-Bas estiment qu'une politique de l'asile et des migrations, pour être réussie, doit par essence être une politique internationale à l'égard de laquelle chaque organisation internationale joue le rôle qui lui est dévolu. Concernant l'avenir des relations entre les Nations Unies et l'OIM, il faut absolument que celle-ci ne perde rien de ses capacités originelles de souplesse, de qualité de travail et d'efficacité, en évitant la redondance avec les activités d'autres organisations. M. Sciarone attend avec impatience la suite des discussions sur ce point, lesquelles devraient inclure une analyse des coûts-avantages d'un éventuel changement de statut de l'Organisation.

75. M. MANSOUR (Tunisie) se réjouit du débat sur les futurs rôle et fonctions de l'OIM, notamment pour ce qui est de ses relations avec le système des Nations Unies. Il importe de définir quelle doit être la position stratégique de l'Organisation dans un environnement international caractérisé par des mutations rapides et par le défi majeur que posent les mouvements migratoires, et, à la lumière de cela, d'en passer en revue les prérogatives et les objectifs. Sans préjuger du résultat de cette réflexion, il apparaît qu'une évolution en direction du statut d'institution spécialisée ou d'organisation affiliée au système des Nations Unies serait le meilleur moyen d'aller de l'avant. Néanmoins, il serait bon de se pencher sur plusieurs points: l'ajustement des objectifs de l'OIM à ceux des Nations Unies; l'énonciation des aires de complémentarité entre l'OIM et les institutions partenaires; l'encouragement aux partenariats efficaces; l'examen des implications de chacune des options proposées. L'orateur suggère de mettre sur pied un groupe de travail ou une commission *ad hoc* pour étudier la question sous tous ses angles, pour proposer des solutions de remplacement et, pour ce qui est des opérations, pour faire des suggestions tenant compte des conclusions de la présente session du Conseil. Dans cette optique, il appuie la proposition du Directeur général visant à mettre en place un mécanisme de suivi régulier du débat.

76. M. BOULGARIS (Suisse) déclare que les principes de partenariat et de coordination sont essentiels si l'OIM veut parvenir à relever les défis à venir. Les autorités fédérales helvétiques ont pris note de la correspondance ayant trait au futur statut institutionnel de l'Organisation, ainsi que de la communication faite la veille par le Directeur général. Même si l'on ne parvient pas à une décision définitive, la confrontation des points de vue sur l'avenir de l'OIM, et en particulier de ses relations avec le système des Nations Unies, serait précieuse. Satisfait de ce que le récent rapport du Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale insistait sur la question des migrations, l'orateur tient à souligner que l'OIM occupe d'ores et déjà une place importante aux côtés d'autres entités (États, institutions et organisations non gouvernementales), au vu de la réalité complexe des migrations mondiales. Quant à l'avenir des relations de l'Organisation avec les Nations Unies, la Suisse n'étant pas en mesure de prendre position uniquement sur la base de la note du Directeur général du 25 octobre 2002, elle souhaite réserver sa réponse. Primo, le temps a manqué pour apprécier la portée juridique, institutionnelle et thématique de la question. Secundo, la Suisse estime que l'Administration devrait fournir une analyse plus précise et plus complète des conséquences tant directes qu'indirectes des options proposées, incluant aussi bien des aspects officiels et juridiques que des sujets tels que la programmation, le personnel et la gouvernance au sens large, et comportant en outre une analyse des coûts-avantages. Les autorités helvétiques ont suggéré dans un sens analogue que l'Administration élargisse la palette des options en étudiant d'autres variantes institutionnelles (par exemple, le statut des institutions financières internationales) et qu'à une date ultérieure convenable elle en communique les conclusions aux États Membres. Le Gouvernement fédéral est disposé à examiner toutes les options sans aucune idée préconçue.

M. Albin (Mexique) prend la présidence

77. M. REYES (Colombie) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. De la part de son gouvernement, il remercie l'OIM de son efficacité et de la pertinence des programmes et projets dans lesquels elle est conjointement engagée avec la Colombie. La délégation colombienne attache de l'importance à la capacité de l'Organisation à aider les gouvernements et les États Membres à gérer les migrations. Maints gouvernements, États Membres et régions sont confrontés à des problèmes complexes dont les retombées, bénéfiques ou non, sont considérables. L'assistance technique et la coopération à recevoir par les États Membres seront clairement définies dans le cadre de la réponse institutionnelle apportée et du renforcement des institutions en question. Il sera donc nécessaire de décider quelles structures conviennent pour gérer les migrations. L'indépendance, la flexibilité et la capacité d'action de l'OIM devraient néanmoins être préservées et se doubler d'une coopération et d'une coordination à la fois plus large et plus efficace avec les autres instances internationales et en particulier avec le système des Nations Unies. Il serait également souhaitable d'améliorer l'interaction entre l'Organisation et les groupes régionaux et de renforcer les liens avec les délégations permanentes à Genève. Il revient à l'OIM un rôle fondamental dans l'amélioration de la cohérence entre les instances et les mécanismes concernés par les divers aspects des migrations et par ce qui les relie aux mutations sociales et à la mondialisation.

78. M. HOSSEINI (République islamique d'Iran) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Toute approche concrète et complète des migrations exige de répertorier les aspects toujours plus complexes que celles-ci revêtent dans le monde entier. Les guerres civiles, les crises régionales et les conflits armés représentent les premières causes des migrations irrégulières — un problème auquel seule une coopération bilatérale, régionale et

internationale visant à promouvoir la paix et la stabilité peut remédier. Les mouvements de populations ont pour causes profondes, entre autres, une croissance démographique rapide conjuguée avec un élargissement croissant du fossé entre sociétés riches et sociétés pauvres. Il faut pour y remédier à la fois des mesures internationales et une coopération intergouvernementale visant à renforcer les capacités tant des pays d'origine que des pays de première arrivée.

79. S'agissant d'améliorer la coopération internationale touchant à la gestion des migrations, et aussi d'imaginer des solutions au problème des migrations irrégulières, l'OIM montre la voie et joue un rôle clé. Forte de ses capacités, elle est à même d'accomplir de plus en plus de tâches importantes dans les divers domaines en rapport avec les migrations, et cela partout dans le monde. Quant à concevoir une approche pragmatique et globale des migrations irrégulières, elle doit insister principalement sur les pays d'origine et les pays de première arrivée, en plus des pays de destination.

80. Des déplacements de populations prolongés et de grande ampleur s'étant produits dans les régions voisines, l'Iran doit faire face en permanence à des afflux de populations mélangées et à des migrations irrégulières, notamment en provenance d'Afghanistan. La fin de la situation d'urgence dans ce pays est pour la communauté internationale l'occasion d'aider les réfugiés afghans à rentrer durablement chez eux. Trois cent soixante-neuf mille d'entre eux qui se trouvaient en République islamique d'Iran l'ont fait, grâce au programme de rapatriement volontaire dans le cadre duquel le rôle de l'OIM a été très apprécié. Toutefois, l'action actuelle de l'Organisation est insuffisante pour faire suite aux besoins de la situation migratoire à laquelle la République islamique d'Iran est confrontée en ce moment.

81. L'orateur attire l'attention sur la précarité de la situation dans la région, où il se pourrait qu'en raison des opérations militaires, on assiste à de vastes mouvements et déplacements de populations dépassant les prévisions. Il invite instamment la communauté internationale à prendre les mesures préventives voulues pour se préparer convenablement aux situations d'urgence de manière à réagir à temps en cas de déplacements et d'afflux de réfugiés dans cette région du monde.

82. Selon l'orateur, la question des relations de l'OIM avec les Nations Unies demande à être approfondie et soumise à des consultations revêtant la forme de réunions informelles ou ayant lieu lors des sessions du Conseil. L'orateur demande des éclaircissements supplémentaires sur les droits et obligations statutaires qui découleraient du "statut d'institution apparentée" et présenteraient de l'intérêt pour les États Membres de l'OIM. Des consultations à ce sujet seraient bienvenues. M. Hosseini se rend compte qu'il faut faire avancer les relations de l'OIM avec le système des Nations Unies et renforcer la position de l'Organisation afin de répondre aux exigences d'un environnement migratoire en constante mutation.

83. Il est à espérer que le Conseil de l'OIM, servant de forum au dialogue sur les migrations, prépare le terrain à une coopération plus efficace entre les États Membres de l'Organisation s'agissant de gérer les migrations et d'améliorer la compréhension internationale de celles-ci, dans le dessein d'atténuer les effets négatifs des migrations tant pour les États que pour les personnes.

84. Mme HOCHSTETTER (Guatemala), s'exprimant au nom du GRULAC, souhaite la bienvenue à tous les nouveaux Membres et observateurs. Elle souligne l'importance du renforcement des alliances stratégiques par le resserrement de la coopération avec les programmes et institutions des Nations Unies. Elle remercie le Directeur général de sa lettre du 25 octobre concernant les relations entre l'OIM et les Nations Unies, dont il ressort combien la question est complexe. Ce sujet appelle des discussions ouvertes et approfondies que l'oratrice aimerait voir se tenir au début de 2003. La représentante du Guatemala prie également le Directeur général de présenter alors un rapport sur les résultats de sa réunion avec le Secrétaire général des Nations Unies, qui a eu lieu le 9 décembre 2002 et dont on est en droit d'espérer qu'il en résultera des lignes directrices utiles au futur débat sur la question.

85. Mme CARRAL CUEVAS (Mexique) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Les migrations sont un facteur essentiel, inévitable et potentiellement avantageux pour la vie économique et sociale de tous les pays de cette région du monde. Soulignant l'importance du dialogue régional sur les migrations, l'oratrice fait valoir le travail accompli ces huit dernières années grâce à la Conférence régionale sur les migrations — Processus de Puebla — qui concerne à la fois l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale. Seront présents à la huitième édition de cette conférence, qui se tiendra au Mexique en 2003, non seulement les États participants mais encore les instances internationales concernées telles le HCR, la Commission interaméricaine des droits de l'homme ainsi que l'OIM, dont l'expérience et les hautes compétences en gestion et soutien logistique dans le domaine des migrations sont précieuses. La participation de la société civile par le truchement d'un réseau régional d'organisations non gouvernementales est caractéristique de la conférence.

86. Depuis huit ans la Conférence s'emploie à consolider les mécanismes existants et à élaborer un plan d'action adapté aux besoins et traits propres de la région. Ce plan, qui ne débouche pas sur un processus fermé, converge avec d'autres processus régionaux et va dans le sens d'une collaboration avec les institutions spécialisées appropriées. En outre, les représentants des gouvernements à la Conférence sont de hauts fonctionnaires chargés de l'administration des migrations internes, de la protection consulaire ou de la formulation et de l'exécution des politiques migratoires nationales. Fondée sur le dialogue et le consensus, la Conférence s'est fixée comme objectifs pratiques et concrets la modernisation de la gestion des migrations, la normalisation des systèmes statistiques, la formation et la coordination dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, etc. Fort de son expérience, le Processus de Puebla est en mesure de précieusement contribuer à des processus consultatifs semblables.

87. Le Mexique, qui accueille chaque année des milliers de saisonniers agricoles guatémaltèques, tient sa main-d'œuvre étrangère pour une source de richesse nationale. Dès lors que l'on constate que les politiques migratoires restrictives ne sont pas le bon moyen de résoudre le problème de l'afflux de migrants sans papiers, on devrait en venir à définir des accords pour canaliser ces flux tout en assurant le respect des droits de l'homme des migrants.

88. L'organisation de réunions spéciales, telles que le présent Conseil de l'OIM, aide à mieux comprendre la gestion des migrations et à protéger efficacement les droits de l'homme des migrants. Le dialogue entre l'OIM, les États Membres et d'autres mécanismes ou processus régionaux doit être élargi si l'on veut résoudre les problèmes migratoires dans une optique globale et constructive.

89. Pour conclure, l'oratrice déclare que le Mexique soutiendra la candidature de M. Brunson McKinley à un second mandat de Directeur général de l'OIM.

90. M. BERG (Allemagne) déclare que les débats ont témoigné de la grande complexité des migrations et des défis que posent celles-ci dans un contexte de mondialisation croissante. L'Allemagne soutient vigoureusement les activités de l'OIM et elle souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Désormais, la gestion des migrations va de pair avec une large palette de questions diverses — économie et commerce, main-d'œuvre et affaires sociales, environnement et développement, sécurité et justice, droits de l'homme et protection des personnes, etc. — qui concernent la prise de décision politique à tous les niveaux, national, régional et international, en même temps que tous les pays d'origine, de transit ou de destination (encore que ces distinctions tendent à s'estomper). Les schémas migratoires sont en pleine mutation, par l'effet de la libéralisation du commerce, de l'intégration de l'économie mondiale et de l'amélioration des réseaux de transport et de communication; c'est une situation qui exige des solutions globales.

91. L'orateur apprécie la documentation qu'a réunie l'OIM sur la gestion des migrations. De manière générale, la charge des diverses activités de terrain auxquelles les discussions ont eu trait revient aux pays, aux institutions régionales et aux organisations internationales. Pour ce qui est de décider si un changement des relations entre l'OIM et le système des Nations Unies est opportun, il fait savoir que l'Allemagne est très satisfaite de la façon dont l'Organisation accomplit son travail. L'Allemagne a elle-même profité de l'appui de l'OIM, dans le cas par exemple du rapatriement des réfugiées bosniaques et de l'exécution de tâches en rapport avec le Programme de dédommagement du travail forcé; elle ne souhaite pas une modification des fonctions correspondantes de l'Organisation, lesquelles fonctions requièrent une large structure indépendante et souple guidée par le pragmatisme.

92. Particulièrement avantageux également à l'OIM sont le financement par activités et l'approche inductive à la base. Même si l'Organisation n'est pas membre à part entière du système des Nations Unies, elle est un excellent partenaire. L'orateur fait savoir qu'il appuie sans réserves l'intention de l'OIM de renforcer encore la coopération sous forme d'une alliance stratégique avec les institutions et programmes pertinents des Nations Unies. On imagine mal qu'il serait judicieux qu'une seule institution ou organisation s'occupe de tous les aspects des migrations. Bien au contraire, pour autant que les tâches soient réparties raisonnablement, que des alliances stratégiques soient mises en place et qu'il n'y ait aucune redondance du travail ou concurrence, le système tel qu'il se présente actuellement semble bien équipé pour accomplir sa mission. Parallèlement, le dialogue sur les politiques migratoires au sein de l'OIM et du système des Nations Unies devrait se poursuivre afin de promouvoir une compréhension commune des migrations, des problèmes en rapport avec celles-ci et des structures requises. L'Allemagne participera activement à ce processus complexe.

93. M. TOMITA (Japon) rend hommage à la précieuse assistance de l'OIM aux migrants ainsi qu'à ses programmes d'aide d'urgence menés en coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies au profit des réfugiés et des déplacés intérieurs. Il insiste sur le fait que le rôle de l'Organisation est capital par rapport à la traite et aux migrations irrégulières, deux problèmes de nature transnationale et transrégionale auxquels il convient de remédier par la voie de la coopération. De ce point de vue, la tenue de la Conférence ministérielle régionale de Bali sur le

trafic illicite et la traite des êtres humains et le crime transnational qui y est associé (2002) constitue une initiative importante pour l'Asie et la région du Pacifique. Le Japon, qui est très attaché à ce processus régional, salue les efforts consentis par l'OIM pour faciliter non seulement la Conférence de Bali, mais aussi les consultations intergouvernementales pour l'Asie et le Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (APC) et le Processus de Manille, et aussi la manière dont elle a assuré avec l'Union européenne la présidence de la Conférence européenne sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains, en septembre 2002.

94. La communauté internationale fait face à de graves problèmes dus à des situations d'urgence compliquées à l'échelon planétaire qui imposent de monter sans délai des opérations pour venir au secours de réfugiés et de personnes déplacées. Le Gouvernement japonais estime que ces opérations comptent parmi les principales opérations internationales de l'OIM et il est disposé à y contribuer, malgré ses contraintes budgétaires.

95. Concernant les relations de l'OIM avec les Nations Unies, l'orateur juge prématurée toute suggestion concrète. Par conséquent, sa délégation souhaiterait obtenir plus de renseignements sur divers points: état des relations statutaires actuelles de l'OIM avec diverses institutions spécialisées des Nations Unies; procédures qu'impliquerait la fusion de l'OIM dans une institution des Nations Unies ou l'accession au statut d'institution spécialisée; implications budgétaires d'un changement de statut, notamment pour ce qui est de la contribution des États Membres au budget de l'Administration et aux frais généraux; conséquences institutionnelles et organisationnelles.

96. M. Tomita se félicite des efforts qu'a faits l'OIM pour gérer efficacement son budget en transférant certaines fonctions du Siège de Manille; il invite instamment l'Organisation à poursuivre l'amélioration de sa gestion financière sur la base d'une croissance nominale nulle. Son gouvernement, conjointement avec les autres États Membres, appuiera les activités de l'Organisation en faveur des réfugiés et des migrants, surtout celles touchant à la traite et aux migrations illicites.

97. M. MALATJI (Afrique du Sud) souhaite la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs. Il juge bon que la présidence du Conseil revienne à un pays africain, compte tenu de ce que l'Afrique se trouve à un moment charnière de son histoire, ce dont témoignent la constitution de fraîche date de l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la recherche d'institutions et systèmes internationaux plus équitables visant à pourvoir aux besoins de l'Afrique et à promouvoir une paix durable dans les zones en proie à des conflits. Il relève que près de 20 États africains ont adhéré à l'OIM depuis que l'actuel Directeur général est à sa tête. L'Afrique du Sud estime qu'il faut plutôt s'attendre à une progression qu'à un recul des migrations, tant au niveau mondial que régional. Son gouvernement se tient donc prêt à coopérer avec l'Organisation à l'établissement de partenariats régionaux pour la gestion des migrations. L'Afrique du Sud rend hommage à l'OIM pour la manière dont elle l'a aidée à renforcer ses capacités de mise en œuvre de sa nouvelle législation sur l'immigration; elle apprécie de même le projet d'acheminement et de distribution d'une aide humanitaire de grande ampleur en Angola, lancé naguère conjointement par l'OIM et l'Afrique du Sud.

98. L'Afrique du Sud appuie le Conseil de l'OIM en tant que forum convenant bien aux discussions sur la politique migratoire, notamment parce que l'OIM est neutre et indépendante et qu'elle suit une approche à la base et fondée sur les activités. L'Afrique du Sud est par ailleurs très favorable au resserrement de la coopération entre l'Organisation et les Nations Unies, surtout le HCR, bien qu'elle juge souhaitable, préalablement à tout changement statutaire, d'en débattre plus à fond. Depuis quelques années, elle observe que les migrations gagnent du terrain en Afrique du Sud, comme pays non seulement de destination, mais aussi d'origine et de transit. La gestion des migrations se révèle complexe vu l'important chômage actuel et la disparité des marchés de l'emploi. Les effets des migrations irrégulières étant préoccupants, l'orateur déclare attendre avec impatience les résultats du projet de recherche conjointe OIM-HCR sur le couplage asile-migration. Comme la coopération régionale, mondiale et bilatérale tend à devenir vitale, l'Afrique du Sud se félicite de l'Initiative de Berne, laquelle prévoit une coopération interétatique plus structurée qu'elle ne l'est actuellement en matière de gestion des migrations. Étant donné que le programme de l'OIM Migrations pour le développement en Afrique (MIDA) s'inscrit selon lui en complément des objectifs du NEPAD, l'orateur invite instamment l'Organisation à en élargir les activités de manière à y inclure une coopération avec le Secrétariat du NEPAD.

99. Le VIH/SIDA ayant des conséquences si dévastatrices pour l'existence des êtres humains, migrants compris, M. Malatji soutient le projet de recherche de l'OIM consacré aux liens entre cette maladie et la mobilité en Afrique australe; il en attend impatiemment les conclusions.

100. M. SAMVELIAN (Arménie), après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, apprécie de pouvoir parler des fructueux programmes de coopération entre son pays et l'OIM. La gestion des migrations, du point de vue de sa portée et de sa nature, est de la plus haute importance pour la Transcaucasie, compte tenu des caractéristiques de cette région et de sa sensibilité géopolitique. Comme la Transcaucasie est toujours sous le coup des difficultés économiques consécutives à l'effondrement de l'Union soviétique et au passage à l'économie de marché, il faut que les trois républiques qui la forment — Arménie, Azerbaïdjan et Georgie — mènent ensemble sérieusement plusieurs projets importants d'ores et déjà mis en route par l'OIM. Par conséquent, la priorité soutenue qu'accorde l'Organisation à la région est bienvenue.

101. L'orateur tient à souligner plusieurs des importantes conclusions qui se sont dégagées des dialogues à haut niveau et des discussions d'experts entre le Gouvernement arménien et l'OIM. Pour ce qui est des mesures de prévention des migrations irrégulières et de facilitation des retours volontaires, et pour ce qui est aussi de la réintégration durable des migrants irréguliers, l'Arménie apprécie les initiatives figurant dans le **paquet de propositions** de l'OIM visant à concevoir des programmes d'aide aux migrations associant la Transcaucasie et les pays d'Europe occidentale. L'Arménie est pour l'heure engagée dans des négociations actives devant déboucher sur des accords de réadmission. Son gouvernement réitère sa ferme volonté de préparer et de conclure de tels accords avec toutes les parties intéressées. Il salue les efforts déployés par l'OIM pour procéder à des enquêtes sur la traite des êtres humains, phénomène qui le préoccupe beaucoup. Le 14 octobre 2002, suite à une décision du premier ministre, une commission intergouvernementale a été créée et chargée des questions en rapport avec la lutte contre la traite. Siègent dans cette commission des représentants des organes de l'État, d'organisations internationales et non gouvernementales et d'ambassades accréditées en Arménie.

102. Également important pour l'Arménie est le renforcement des capacités de gestion des migrations. Afin de mettre en place un système bien unifié de gestion des processus migratoires, un accord conclu entre l'Organisation et le Gouvernement arménien a jeté les bases d'une coopération dans ce domaine. L'OIM a fourni une assistance à la coordination avec les programmes azerbaïdjanais et géorgiens de renforcement des capacités, en vue de définir une approche régionale. L'une des grandes causes des migrations irrégulières est le manque de renseignements fiables sur les pays de destination. L'Organisation conduit un vaste programme de prévention des migrations irrégulières en Transcaucasie, et le centre de services aux migrants, créé en Arménie en mai 2002, donne satisfaction.

103. Compte tenu des particularités de la répartition des Arméniens dans le monde, le Gouvernement arménien coopérera avec l'OIM à la mise en place des services à l'intention des migrants de la diaspora, en insistant tout particulièrement sur le renforcement des liens productifs entre la diaspora et la mère patrie. L'Arménie compte sur un vigoureux appui des États Membres de l'OIM et de la communauté des donateurs pour concevoir des façons et moyens appropriés de mise en œuvre de ces programmes: il faut relever les défis de la migration et répondre aux préoccupations que celles-ci suscitent dans toute la région en général et en Arménie en particulier.

104. Mme DE HOZ (Argentine), souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres et observateurs, déclare qu'en raison de l'accroissement du nombre d'États Membres de l'OIM, il est nécessaire de renforcer les accords régionaux sur les migrations et de chercher des solutions efficaces aux défis migratoires complexes. De plus, la mobilité accrue, notamment dans le cadre des migrations de main-d'œuvre, exige des solutions créatives. Il faut bien sûr lutter contre le terrorisme, mais il est vrai aussi que la plupart des migrants gagnent d'autres régions du monde que la leur pour des raisons valables et que nombre d'entre eux ont besoin d'une assistance internationale. Selon des études effectuées en Argentine, les mouvements migratoires ont des retombées bénéfiques sur la structure sociale et le marché de l'emploi des pays d'accueil.

105. Le Directeur général a souligné l'importance des processus régionaux. À ce propos, l'Argentine a fait des expériences positives en concluant des accords et des protocoles additionnels avec la Bolivie et le Paraguay visant à contrôler les flux migratoires et à régulariser la situation des migrants déjà installés dans le pays. Un accord analogue devrait prochainement être passé avec le Pérou. L'Argentine a en outre participé aux conférences sud-américaines sur la migration, lors desquelles les gouvernements s'efforcent d'harmoniser leurs intérêts et leurs programmes dans le dessein de parvenir à des processus migratoires ordonnés au bénéfice de tous les pays d'Amérique du Sud. Dans le cadre du MERCOSUR, un projet d'accord relatif au traitement préférentiel des ressortissants de la zone MERCOSUR et des États associés a été discuté: il devrait permettre aux ressortissants d'un État qui gagne un autre État du MERCOSUR de régulariser leur situation sans devoir auparavant regagner leur pays d'origine.

106. L'Argentine estime que les alliances stratégiques conclues par l'OIM ont été fructueuses dans divers domaines, et son gouvernement, d'accord avec le Directeur général, tient pour indispensable de marier la continuité et le changement pour répondre aux défis des migrations. L'intérêt que manifestent les Nations Unies pour la question des migrations s'inscrit logiquement dans le contexte de la mondialisation. Selon l'Argentine, aucune décision ne doit être prise relativement au futur statut de l'Organisation tant qu'on ne disposera pas d'une analyse détaillée

du point de vue du Secrétaire général des Nations Unies ainsi que d'une évaluation des effets des diverses options sur le plan des activités et du financement de l'OIM.

107. La délégation argentine désire faire savoir que l'augmentation de 2,54 % du budget de l'Administration en 2003 représente une lourde charge pour son pays, qui traverse actuellement une crise économique majeure.

La séance est levée à 18h50